

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damase, tenue le 9 décembre 2019, à 19 h 00, à la mairie, située au 115 rue Saint-Étienne, Saint-Damase.

Sont présents madame la conseillère Ghislaine Lussier et messieurs les conseillers, Claude Gaucher, Yvon Laflamme, Gaétan Jodoin, Alain Robert et Yves Monast, tous formant quorum sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Christian Martin.

Également, présente Madame Johanne Beauregard, directrice générale et secrétaire-trésorière.

CONSTAT DE CONFORMITÉ

Les membres du conseil présents constatent que l'avis de convocation a été signifié à tous et chacun des membres du conseil conformément aux dispositions de la Loi.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Les personnes présentes dans la salle profitent de cette période mise à leur disposition pour poser des questions aux membres du conseil ou s'enquérir de certains dossiers.

AM. 2019-12-166

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT POUR FIXER LES DIFFÉRENTS TAUX DE TAXES ET LES DIFFÉRENTS TARIFS POUR L'EXERCICE 2020

Monsieur le conseiller, Claude Gaucher, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement pour fixer les différents taux de taxes et les différents tarifs pour l'exercice 2020.

Ce règlement servira à fixer les différents taux de taxes, les différents tarifs et autres modalités.

Un projet de règlement est déposé séance tenante.

Rés. 2019-12-167

ACHAT D'UN TERRAIN VACANT LOT 2 368 203 DU CADASTRE DU QUÉBEC, rue Saint-Joseph

CONSIDÉRANT QUE le terrain lot 2 368 203 du cadastre du Québec, rue Saint-Joseph, est présentement vacant et que les propriétaires l'ont mis en vente;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité, dans un éventuel projet de développement de ce secteur, y voit l'opportunité de s'assurer d'un accès disponible pour une éventuelle rue, de sorte qu'elle s'assure ainsi de mieux contrôler son développement;

CONSIDÉRANT QU'au terme des négociations entre la municipalité et les vendeurs, le prix final est de 135 000 \$ plus taxes applicables, ce qui est raisonnable et conforme au marché;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, appuyé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Damase procède à l'achat du lot 2 368 203 du cadastre du Québec, situé rue Saint-Joseph, propriété de messieurs Yanick et Emmanuel Beauregard, pour la somme de 135 000 \$ plus taxes applicables, et que la notaire Me Monique Corbeil

de l'étude des notaires Allard Corbeil Perras Notaires inc. soit mandatée pour procéder à la rédaction de l'acte de vente;

QUE monsieur le maire ou en son absence le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou en son absence la secrétaire-trésorière adjointe soient autorisés à signer tout document permettant de donner suite à la présente résolution.

QUE les sommes nécessaires afin d'en effectuer le paiement soient prises à même le surplus accumulé non affecté;

Monsieur le conseiller, Claude Gaucher, est en désaccord avec cette transaction.

ADOPTÉE

Rés.2019-12-168

ACHAT ET REMPLACEMENT DE L'ENREGISTREUR DE DÉBORDEMENTS POSTE PRINCIPAL

CONSIDÉRANT la soumission présentée pour le remplacement de l'enregistreur de débordements au poste Principal par la compagnie Avensys Solutions en date du 18 novembre 2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller, Yves Monast, appuyé par monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité

De procéder au remplacement de l'enregistreur de débordement du poste Principal, selon la soumission de la compagnie Avensys Solutions, numéro 049117, au montant de 4 841,50 \$ plus taxes applicables;

ADOPTÉE

SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes dans la salle profitent de cette seconde période mise à leur disposition pour poser des questions aux membres du Conseil ou s'enquérir de certains dossiers.

Rés. 2019- 12-169

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, appuyé par monsieur le conseiller, Alain Robert, et résolu que la séance soit levée à 19 h 11

ADOPTÉE

Christian Martin
Maire

Johanne Beauregard
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Christian Martin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Christian Martin, maire